

Annexe – Dispositif d'aide pour l'achat d'équipements cyclables

Modalités de fonctionnement

1. Aides déployées et montants

Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), neuf ou occasion :

- une aide de 400 € pour un revenu fiscal, par part, inférieur ou égal à 18 000 € ;
- une aide de 200 € pour un revenu fiscal, par part, supérieur à 18 000 € ;
- une aide de 600 € pour l'achat d'un vélo cargo électrique et longtail ; pour un revenu fiscal, par part, inférieur ou égal à 18 000 € ;
- une aide de 400 € pour l'achat d'un vélo cargo électrique et longtail ; pour un revenu fiscal, par part, supérieur à 18 000 € ;
- une aide de 400 € supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite sur présentation de leur carte d'invalidité.

Pour l'achat d'un vélo classique ou d'équipement cyclable :

- une aide de 300 € pour l'achat d'un vélo cargo et longtail ; pour un revenu fiscal, par part, inférieur ou égal à 18 000 € ;
- une aide de 200 € pour l'achat d'un vélo cargo et longtail ; pour un revenu fiscal, par part, supérieur à 18 000 € ;
- une aide de 100 € pour un revenu fiscal par part inférieur à 18 000 € et supérieur à 13 489 € pour un vélo musculaire neuf ou un vélo pliant neuf ;
- une aide de 150 € pour un revenu fiscal par part inférieur ou égal à 13 489 € pour un vélo musculaire neuf ou un vélo pliant neuf ;
- une aide de 50 € pour un revenu fiscal, par part, inférieur à 18 000 € et supérieur à 13 489 € pour un vélo d'occasion classique ou pliable acheté chez un vélociste ou un atelier vélo* ;
- une aide de 70 € pour un revenu fiscal, par part, inférieur ou égal à 13 489 € pour un vélo d'occasion classique ou pliable acheté chez un vélociste ou un atelier vélo* ;
- une aide de 150 € pour un attelage de type remorque quel que soit le revenu fiscal, par part, neuf acheté chez un vélociste, une enseigne ou un atelier vélo partenaires.

* Les cotisations d'adhésion (indispensables pour pouvoir acheter un vélo dans un atelier vélo) ne sont pas éligibles à l'aide à l'achat. **Ainsi, l'aide ne financera aucun vélo 100 % gratuit.**

2. Critères d'éligibilité

Pour être éligible au service rendu par l'agglomération du Grand Annecy, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- être résident du territoire du Grand Annecy et avoir plus de 18 ans ;
- être résident du territoire du Grand Annecy et être détenteur de la carte d'invalidité pour prétendre au complément PMR ;
- une prime distribuée par foyer par période de 3 ans ;
- acheter son vélo chez un des vélocistes ou enseignes partenaires (magasin physique) du Grand Annecy qui devra être situé sur le territoire du Grand Annecy et contractualisé via une convention avec le Grand Annecy (garantie minimum de 1 an et atelier sur place) ;
- choisir un modèle de vélo (VAE, pliant ou classique) qui soit « urbain » : équipé de béquille, garde-boue pour cibler les déplacements utilitaires. Les vélos de type VTT et vélos de route sont exclus ;

Acquérir un équipement neuf ou d'occasion dont le prix est plafonné à :

- 3 500 € pour un VAE,

- 5 500 € pour un VAE cargo,
- 2 500 € pour un cargo non électrique,
- 1 000 € pour un vélo classique,
- 1 500 € pour vélo pliant non électrique,
- 1 000 € pour une remorque.

Acquérir un équipement neuf ou d'occasion dont le prix plancher est à :

- 200 € pour remorque, vélo, vélo pliant, cargo non électrique ;
- 800 € pour VAE ;
- 1 000 € pour VAE cargo ;
- pas de minimum pour les vélos d'occasions dans les ateliers associatifs mais adhésion obligatoire.

Procéder à l'achat de son vélo seulement lorsque le bon est délivré. Aucune rétroactivité ne sera possible.

Les différentes primes et critères d'éligibilités sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Neuf ou Occasion	VAE	VAE CARGO	Vélo CARGO	Remorque	Vélo Pliant (hors VAE)	Vélo neuf musculaire	Vélo occasion musculaire	Vélo adapté PMR
Revenu fiscal / Part								
>18 000 €	200 €	400 €	200 €	150 €				+ 400 €
18 000 € < > 13 489 €	400 €	600 €	300 €	150 €	100 €	100 €	50 €	+ 400 €
<13 489 € (Eligible aide état VAE supp)	400 €	600 €	300 €	150 €	150 €	150 €	70 €	+ 400 €
Prix Minimum d'achat	800 €	1 000 €	200 €	200 €	200 €	200 €		
Prix Maximum d'achat	3 500 €	5 500 €	3 000 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €		

3. Méthodes de distribution des aides

La méthodologie de distribution de ces aides est la suivante :

- le demandeur se rend sur le site internet du Grand Annecy pour constituer un dossier en ligne en déposant les justificatifs nécessaires ;
- des permanences territorialisées de « dépose des dossiers » pourront être organisées en adaptant les horaires pour toucher un public large ;
- l'analyse du dossier sera réalisée par le Grand Annecy ;
- les bons seront envoyés par mail si celle-ci est validée. En cas de refus, un mail d'explication sera envoyé ;
- le demandeur aura 1 mois pour acheter son équipement auprès d'un vélociste ou d'une enseigne partenaire. Le bon sera donné au moment de l'achat du vélo (ou de l'acompte avancé en cas de commande avec délais de livraison) contre réduction directe sur le coût d'achat de l'équipement ;
- le bon d'achat aura une date de validité d'un mois après la date d'envoi du coupon ;
- le vélociste ou l'enseigne partenaire réalise une réduction lors de l'achat du montant du bon présenté et garde le bon comme preuve ;

- les attributions d'aides de prime à l'achat se feront par ordre d'arrivée des demandes et dans la limite du budget voté dans l'année.
- le bon d'achat PMR pourra fait l'objet d'une utilisation dérogatoire pour un équipement cyclable n'existant pas au sein des enseignes partenaires et/ou sur le territoire du Grand Annecy. Dans ce cas précis, l'équivalent du montant du bon d'achat sera payé directement au particulier concerné.

Le Grand Annecy ne gère administrativement que l'aide qui lui incombe.

Le demandeur aura à sa charge le dépôt d'un dossier spécifique pour chacune de ces aides auprès de l'organisme concerné.

4. Contractualisation et partenariat

Dans le cadre de ce service, le Grand Annecy contractualisera via des conventions avec les vélocistes et enseignes du Grand Annecy souhaitant être partenaire avec l'agglomération et faire bénéficier leurs clients d'une aide de la collectivité (cf. convention type en annexe).